

HIT-RE 10

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Date d'émission: 10/05/2023

Date de révision: 10/05/2023

Remplace la fiche: 23/06/2020

Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification du kit

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HIT-RE 10
Code du produit BU Anchor

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

RUBRIQUE 2: Information générale

Stockage Température de conservation : 5 - 25 °C

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne séparer aucune FDS de ce document

Ce kit devrait être manipulé selon les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du kit

Classification du produit

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B H314
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2 H341
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360

Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Composants dangereux

Résine époxydique, Amines

Mentions de danger (GHS CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360 - Peut nuire à la fertilité..

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

HIT-RE 10

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

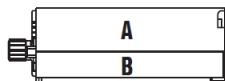
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Indications complémentaires

Composant A: résine composés à base d'epoxy

Composant B: durcisseur diamine



Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification (GHS CA)
HIT-RE 10, B		1	pcs (pièces)	Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317
HIT-RE 10, A		1	pcs (pièces)	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360

RUBRIQUE 4: Conseil général

Conseil général

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Mesures générales

Risque de glissade sur la matière renversée

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
Éviter le rejet dans l'environnement

Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives.

Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Procédés de nettoyage

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale

Ramasser mécaniquement le produit

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

Stocker à l'écart des autres matières.

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation

Produits incompatibles

Rayons directs du soleil

Bases fortes

Acides forts

HIT-RE 10

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste
Premiers soins après ingestion	Ne pas faire vomir Rincer la bouche Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau/... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Symptômes/effets	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05/10/2023

Date de révision: 05/10/2023

Remplace la fiche: 06/23/2020

Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-RE 10, A
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction
Restrictions d'emploi	Réserve à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur	Service établissant la fiche technique
Hilti (Canada) Corp.	Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
2360 Meadowpine Boulevard	Hiltistraße 6
Mississauga, Ontario, L5N 6S2	Kaufering, 86916
Canada	Deutschland
T +1905 8139200	T +49 8191 906876
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009	anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec
	Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada)
	Tel.: 703 527 3887 (Other countries)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1	H360	Peut nuire à la fertilité..

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Mentions de danger (GHS CA)

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360 - Peut nuire à la fertilité..

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

protection.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	N° CAS: 14808-60-7	25 – 40	Carc. 1A, H350
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylenoxyphénile)bisoxirané / 2,2-bis(para-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane / 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane / éther diglycidique du bisphénol A	N° CAS: 1675-54-3	25 – 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	-	N° CAS: 9003-36-5	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
alcool benzylique	alcool benzylique	N° CAS: 100-51-6	5 – 10	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Irrit. 2A, H319
1,3 propanediol, 2 éthyl-2-(hydroxyméthyl)-, polymère avec 2-(chlorométhane) oxirane	-	N° CAS: 30499-70-8	2,5 – 5	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Risque de glissade sur la matière renversée.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Protéger du rayonnement solaire.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	Eviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires	Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.
-----------------------------	---

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:				
Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.				
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4	

Protection oculaire:		
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	lumineux

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	Gris clair
Odeur	Sucré(e)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	6,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,51 g/cm ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; OCDE 420; Valeur expérimentale)
DL50 orale	11400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Rat; Valeur expérimentale; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)

alcool benzylique (100-51-6)

DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4178 mg/m³

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol (9003-36-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Rat; ECHA)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

pH: 6,3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 6,3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Non classé

Quarz (14808-60-7)

Groupe IARC 1 - Cancérogène pour l'homme

National Toxicology Program (NTP) Status Cancérogène avéré pour l'être humain

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)

Groupe IARC 3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Non classé

Danger par aspiration Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) Non classé

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme
(chronique) Non classé

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)	
CL50 - Poisson [1]	1,2 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; Létal)
CL50 - Poisson [2]	2,3 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 72h - Algues [1]	9,4 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, Selenastrum capricornutum, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Biomasse)
Seuil toxique - Algues [1]	> 11 mg/l (72 h; Scenedesmus sp.)
Seuil toxique - Algues [2]	4,2 mg/l (72 h; Scenedesmus sp.)

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-RE 10, A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Quarz (14808-60-7)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-RE 10, A	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Quarz (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≥ 2,918 (Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Quarz (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)	
Tension superficielle	59 mN/m (20 °C, 0.09 g/l)
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone Non classé
Autres informations Éviter le rejet dans l'environnement.

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Ecologie - déchets

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
UN 1759	UN 1759	UN 1759	UN 1759
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether)	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether)	Corrosive solid, n.o.s. (trimethylolpropane triglycidylether)	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether)
Description document de transport			
UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether), 8, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1759 Corrosive solid, n.o.s. (trimethylolpropane triglycidylether), 8, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (trimethylolpropane triglycidylether), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

C10

Dispositions spéciales (ADR)

274

Quantités limitées (ADR)

5kg

Instructions d'emballage (ADR)

P002, IBC08, LP02, R001

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP10
Catégorie de transport (ADR) Panneaux oranges	3 
Code de restriction en tunnels (ADR)	E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	223, 274
Instructions d'emballage (IMDG)	P002, LP02
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	A

Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	860
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	25kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	864
Dispositions spéciales (IATA)	A3, A803

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08, LP02, R001

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

HIT-RE 10, A	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

Quarz (14808-60-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (1675-54-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

alcool benzyllique (100-51-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)



HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,3 propanediol, 2 éthyl-2-(hydroxyméthyl)-, polymère avec 2-(chlorométhane) oxirane (30499-70-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol (9003-36-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	05-10-2023
Date de révision	05-10-2023
Remplace la fiche	06-23-2020

Textes complets des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé

HIT-RE 10, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Abréviations et acronymes:	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
FDS	Fiche de Données de Sécurité
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 05/10/2023 Date de révision: 05/10/2023

Remplace la fiche: 06/23/2020 Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-RE 10, B
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	
Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction
Restrictions d'emploi	Réserve à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur	Service établissant la fiche technique
Hilti (Canada) Corp.	Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
2360 Meadowpine Boulevard	Hiltistraße 6
Mississauga, Ontario, L5N 6S2	Kaufering, 86916
Canada	Deutschland
T +1905 8139200	T +49 8191 906876
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009	anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec
	Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada)
	Tel.: 703 527 3887 (Other countries)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Mentions de danger (GHS CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	N° CAS: 14808-60-7	60 – 80	Carc. 1A, H350
1,3-Benzènediméthanamine	-	N° CAS: 1477-55-0	10 - 25	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:poussières,brouillard), H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Formaldéhyde, téloïmères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatechol et éthénylebenzène	-	N° CAS: 710292-85-6	10 - 25	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/.... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	Eviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires	Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.
-----------------------------	---

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4	

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	lumineux

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	Noire
Odeur	Aminé(e)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	11,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,75 g/cm ³
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	150 – 185 Pa·s 25 °C
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Vapeurs corrosives.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs corrosives.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

Formaldéhyde, télomères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatéchol et éthénylebenzène (710292-85-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

1,3-Benzenediméthanamine (1477-55-0)

DL50 orale rat	1090 mg/kg
----------------	------------

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)	
DL50 cutanée rat	> 3100 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3100 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,34 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 11,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pourrait provoquer des lésions oculaires graves pH: 11,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Quarz (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
National Toxicology Program (NTP) Status	Cancérogène avéré pour l'être humain
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

Formaldéhyde, téloïmères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatéchol et éthénylebenzène (710292-85-6)	
CL50 - Poisson [1]	≥ 50 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	≥ 31,8 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	2,4 mg/l
NOEC chronique algues	6,25 mg/l

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)	
CL50 - Poisson [1]	75 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	20,3 ppb
CE50 - Crustacés [1]	15 mg/l
NOEC (chronique)	4,7 mg/l

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)

NOEC chronique crustacé	4,7 mg/l
NOEC (aigu)	10,5 mg/kg
LOEC (chronique)	15 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-RE 10, B

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

Quarz (14808-60-7)

Non rapidement dégradable

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
------------------------------	-------------------------------

Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
-----------------------------------	--------------------------

DThO	Sans objet (inorganique)
------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-RE 10, B

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Formaldéhyde, téloïmères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatechol et éthénylebenzène (710292-85-6)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	≥ 12,9
---	--------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,14
--	------

Quarz (14808-60-7)

Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Formaldéhyde, téloïmères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatechol et éthénylebenzène (710292-85-6)

Quarz (14808-60-7)

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
-----------------------	--

Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
----------------	---

12.5. Autres effets néfastes

Ozone Non classé

Autres informations Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
UN 3259	UN 3259	UN 3259	UN 3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.
Description document de transport			
UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II, (E)	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II	UN 3259 Amines, solid, corrosive, n.o.s., 8, II	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	C8
Dispositions spéciales (ADR)	274
Quantités limitées (ADR)	1kg
Instructions d'emballage (ADR)	P002, IBC08
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP10
Catégorie de transport (ADR)	2
Panneaux oranges	

Code de restriction en tunnels (ADR)

E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	274
Quantités limitées (IMDG)	1 kg
Instructions d'emballage (IMDG)	P002
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B



HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Catégorie de chargement (IMDG)	A
N° GSMU	154

Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	863
Dispositions spéciales (IATA)	A3

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274
Quantités limitées (RID)	1kg
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

HIT-RE 10, B	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

Formaldéhyde, télomères avec 1,3-benzenediméthanamine, 1,3-pyrocatéchol et éthénylebenzène (710292-85-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada | La substance a été fabriquée ou importée après le 1er juillet 1994

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Quarz (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	05-10-2023
Date de révision	05-10-2023
Remplace la fiche	06-23-2020

Textes complets des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

HIT-RE 10, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complets des phrases H:	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.